Règlement du 4ème Concours de Nouvelles François Petit.

Commune de Vialas (48220)

Article premier

La commune de Vialas, la Médiathèque et l'association Du Trenze au Luech, organisent leur quatrième concours francophone de nouvelles. Il sera ouvert du 14 décembre 2020 au 16 juillet 2021.

Article 2

Le concours est ouvert à tous les auteurs francophones résidant en France ou à l'étranger, répartis en deux catégories :

- Une catégorie junior ouverte aux personnes de moins de 17 ans (âge retenu à la date limite de la remise des œuvres)
- Une catégorie adulte concernant toutes les personnes âgées de 17 ans et plus

Les participants mineurs (moins de 18 ans) devront recueillir l'accord préalable de leur parents ou responsable légal avant d'envoyer leur nouvelle. Cet accord sera manifesté par l'envoi de l'autorisation ci-jointe, dûment complétée et signée par courrier traditionnel. L'accord parental implique l'acceptation de la participation du mineur.

Les membres du jury sont exclus de toute participation au présent concours.

La participation est gratuite

Article 3

Pour la catégorie junior, l'objet du concours est d'écrire et de soumettre à un jury une nouvelle, incluant la phrase : « J'ai fait un rêve étrange ».

Pour la catégorie adulte, l'objet du concours est d'écrire et de soumettre à un jury une nouvelle, incluant la phrase : « Le téléphone se mit à vibrer ».

On définira la « nouvelle » comme un récit court d'actions, d'événements ou d'aventures, imaginaires ou vécues, comportant peu de personnages et exprimant sentiments, passions, idées. Le jury privilégiera notamment la qualité du style et de la forme, la construction de la narration et l'intérêt de la « chute ».

Article 4

Chaque auteur ne peut envoyer qu'une seule nouvelle. Le manuscrit sera dactylographié si possible sur ordinateur. Il devra obligatoirement comporter un titre.

La nouvelle doit être présentée sur des feuillets de format A4 (21cm x 29,7 cm) dactylographiés uniquement au recto, à raison de 25 lignes de 60 signes maximum par feuillet, intervalles inclus soit 1500 signes par feuillet.

Les participants devront respecter un nombre maximum de pages à savoir 6 feuillets pour la catégorie junior et 8 feuillets pour la catégorie adulte.

La police de caractère imposée est le « Times New Roman » à la taille 12.

Les pages seront simplement reliées par une agrafe, sans spirale, sans couverture et sans réglette.

Afin de préparer au mieux la cérémonie de remise des prix, il sera demandé aux participants de fournir <u>sur une feuille indépendante</u> de format A4, leurs noms, prénoms, adresse, numéros de téléphone (fixe et mobile si possible), courriel ainsi que toutes les informations qu'ils jugeront utiles à leur éventuelle présentation. L'emploi d'un pseudonyme est autorisé.

Aucune mention ne sera faite en aucun endroit de la nouvelle ni du nom de l'auteur, ni d'un pseudonyme, ni de sa signature.

Dès réception, un codage garantissant l'anonymat du candidat sera effectué.

Les manuscrits non retenus ne seront pas renvoyés aux auteurs mais détruits.

Article 5

La nouvelle proposée doit être une œuvre originale jamais publiée, ni primée auparavant.

Article 6

Chaque participant devra adresser du 14 décembre 2020 au 16 juillet 2021 (cachet de la poste faisant foi) six copies de son manuscrit à l'adresse suivante :

Françoise TOULZE

Concours de nouvelles François Petit

Mairie de Vialas

Rue Basse

48220 Vialas

Si les manuscrits ont été dactylographiés sur ordinateur, ils seront également envoyés sur l'adresse mail suivante : **ftoulze@gmail.com**

Un avis de réception sera envoyé à chaque candidat postulant.

Les nouvelles envoyées après la date butoir ne seront pas retenues.

Article 7

Le concours réservé aux juniors est doté de deux prix, récompensés respectivement par des lots en bons d'achat de livres d'une valeur de 100 euros (Prix de la Commune de Vialas) et de 50 euros (Prix « Du Trenze au Luech ») offerts par la commune de Vialas et l'association « Du Trenze au Luech ».

Le concours réservé aux adultes est doté de trois prix, récompensés respectivement par des lots en bons d'achat de livres d'une valeur de 200 euros (Prix de la commune de Vialas), 150 euros (Prix de la Médiathèque de Vialas) et 100 euros (Prix « Du Trenze au Luech ») offerts par la commune de Vialas et l'association « Du Trenze au Luech ».

Les nouvelles primées seront obligatoirement publiées sur le site municipal de la commune de Vialas sur la publication de « Du Trenze au Luech ».

Sauf avis contraire de leurs auteurs, les nouvelles non primées seront également publiées sur le site municipal de la commune de Vialas, et pourront **éventuellement** faire l'objet d'une parution dans la publication « Du Trenze au Luech ».

Article 8

Les prix seront remis à Vialas en août 2021. Seuls les lauréats résidant sur le territoire métropolitain devront être obligatoirement présents pour recevoir leurs prix. Les candidats primés seront informés dans le courant de la première quinzaine du mois d'août 2021.

Article 9

La participation au concours implique de fait l'acceptation totale et sans réserve du règlement, son non-respect entraînera automatiquement l'annulation de toute participation.

Les organisateurs se réservent le droit de le modifier ou de l'annuler si des circonstances extérieures les y contraignent.